Date de dépôt : 5 octobre 2012

## Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Patrick Lussi : Mendiants, dealers : au secours, le quartier de Plainpalais se meurt !

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 14 septembre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Après deux ans et demi aux commandes du département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE), la conseillère d'Etat, Isabel Rochat, n'est malheureusement pas parvenue à juguler le développement de la criminalité à Genève. En effet, entre 2010 et 2011 le nombre d'infractions a progressé de 18% dans notre canton.

En mars 2012, l'UDC-Genève adressait une pétition au Conseil d'Etat en l'invitant à procéder à une rocade pour qu'un nouveau regard vienne se poser sur les nombreux dossiers en souffrance au DSPE. L'élection de M. Pierre Maudet au Conseil d'Etat, le 17 juin dernier, et la reprise par ce dernier de l'ancien DSPE, renommé à cette occasion «département de la sécurité» (DS), a indirectement concrétisé la demande des signataires de ladite pétition.

Après l'euphorie de la victoire, la réalité du terrain est rappelée au Conseiller d'Etat nouvellement élu. La présente interpellation a pour objet la situation catastrophique dans laquelle a sombré le quartier de Plainpalais. Autrefois agréable, populaire et convivial, Plainpalais est désormais le lieu de rassemblement de nombreux Roms qui s'adonnent à la pratique – illicite – de la mendicité.

IUE 1467-A 2/3

Plus grave encore, le trafic de rue de cocaïne a progressé ces deux dernières années. Initialement actifs aux Pâquis, les dealers, ne craignant plus notre police et notre justice, ont colonisé Plainpalais. Les habitants et les commerçants du quartier n'en peuvent plus de voir les criminels s'accaparer l'espace public et occuper l'entrée des immeubles. Las de la hausse de la criminalité, les habitants espèrent sincèrement que le nouveau conseiller d'Etat en charge de la sécurité saura apporter les réponses que sa prédécesseur n'a pas su apporter.

## Ma question est la suivante :

Quelles mesures le nouveau chef du département de la sécurité entendil prendre pour lutter efficacement contre les problèmes liés à la drogue et à la mendicité à Plainpalais, et, plus généralement, à Genève?

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat demeure conscient de l'actuelle problématique sécuritaire en Ville de Genève – et récemment dans le quartier de Plainpalais –, mais également sur l'ensemble du territoire genevois. Il est en outre fortement préoccupé par le sentiment d'insécurité général d'une partie de la population.

Si l'Etat de Genève a continuellement mis en œuvre une politique d'actions ponctuelles et constantes pour faire face à cette problématique, il entend aujourd'hui lui donner une impulsion nouvelle.

L'élaboration conjointe par le Ministère public et le Conseil d'Etat de la convention intitulée « Politique commune en matière de lutte contre la criminalité 2012-2014 » et sa signature le 29 août 2012 par le procureur général et le Conseil d'Etat, ont précisément pour objectif de développer davantage la politique sécuritaire de Genève. Ce développement passe par la définition d'une stratégie qui inclut tous les acteurs concernés – autorités policières, judiciaires et pénitentiaires – et qui coordonne leurs tâches et missions respectives, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Dans l'immédiat, outre l'exécution d'une étude par la police dressant un état de la situation du canton en matière de criminalité, plusieurs axes de politique pénale pour la période 2012 – 2014 ont été conjointement retenus par le procureur général et le département de la sécurité. Parmi ces axes figure celui concernant la sécurité de l'espace public qui passe notamment par la lutte contre la vente de stupéfiants et la mendicité organisée.

3/3 IUE 1467-A

Un bilan sur la mise en œuvre de cette « Politique commune en matière de lutte contre la criminalité » sera établi en 2014, sur la base duquel son ajustement ou sa modification pourront intervenir pour la période allant jusqu'à 2016. Dans l'intervalle, les actions de la police pourront en tout temps être ajustées en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Les outils nécessaires au suivi de celle-ci ont en effet été mis en place et permettront d'adapter, au besoin, les réponses sécuritaires à la réalité de la rue.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

## AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : Pierre-François UNGER